

Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2013

2013/054

Présents : Denis FEGNE ; Elisabeth VILLACAMPA ; Marc FALLIERO ; Régine TOSON ; Jean-Louis SALLES ; André GARRABOS ; Claude BONNEMAISON ; Antoine PARDINA ; Gisèle VINCENT ; Bernard JOUCLA ; Jeanne PEGHINI ; Ginette GAYE ; Louise BARROIS ; Alexandre ARRIZABALAGA ; Jean TRILLE.

Absents excusés : Danièle CAZENAVE (procuration pour Antoine PARDINA) ; Serge ALMENDRO (procuration pour Alexandre ARRIZABALAGA) ; Daniel FROSSARD (procuration pour Claude BONNEMAISON) ; Jean-Louis PEYRAMALE ; Yves CASSAGNET (procuration pour Antoine PARDINA) ; Philippe SOULE-PERE (procuration pour Denis FEGNE).

Absents non excusés Jean-Paul TOUYA

Elu secrétaire de séance : Bernard JOUCLA

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ADM65 AU PROFIT DES
SINISTRES DES CRUES**

Suite aux forts dégâts qui ont été causés par les inondations liées aux crues des gaves dans les vallées, la commune d'Ibos a décidé de participer par le biais d'une aide financière. Monsieur le maire rappelle que pour le moment beaucoup de moyens humains et logistiques ont été mis en œuvre mais que les reconstructions seront longues et que plusieurs mois seront nécessaires avant que tout redevienne normal.

Après en avoir discuté avec l'ensemble des maires de l'agglomération pour uniformiser les aides Monsieur le maire propose de verser la somme de 1.000€ à l'association des maires des Hautes-Pyrénées qui centralise l'ensemble des aides.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 1.000€ à l'association des maires pour venir en aide aux sinistrés des crues.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme :

Le Maire,



Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 12/7/2013

de la publication le 12/7/2013

IBOS,

Le 12/7/2013

Le Maire

Denis FEGNE

